

FISCALITÉ

Les entreprises et les personnes physiques sont libres de s'établir où bon leur semble

L'approche suisse de la fiscalité a fait ses preuves. Il est largement préférable de baisser les taux, et augmenter l'afflux, pour citer le mantra des Reaganomics.

JONATHAN IVINSON*

La décision de Johnny Hallyday de s'exiler à Gstaad pour des raisons fiscales a causé un tapage prévisible en France et a déclenché une autre rafale de critiques sur le système fiscal cantonal. Ce genre de critiques n'est pas nouveau. Alarmé par le grand nombre de sociétés européennes souhaitant se réfugier en Suisse pour échapper au niveau élevé des charges sociales et des impôts de ses Etats membres, l'Union européenne a longtemps soutenu le fait que le système fiscal cantonal représentait une infraction aux dispositions du Free Trade Agreement (Accord sur le Marché Libre), qui proscribit toute forme «d'aide publique» faussant la concurrence. Mais ce qui était moins prévisible était la réaction de Madame le Ministre de l'économie Doris Leuthard, qui a dénoncé les systèmes de forfaits d'impôts ouverts pour les riches étrangers comme étant «discriminatoires pour les Suisses». Etait-ce un signe que l'établissement politique suisse se joint aux critiques extérieures?

L'UE ne parvient même pas à remettre de l'ordre chez elle

L'attitude de l'Union européenne par rapport au régime fiscal suisse est difficile à comprendre. Ses Etats membres sont submergés par des encouragements fiscaux qui pourraient également être assimilés à des infractions à l'Ac-

cord sur le Marché Libre. Le taux faible des impôts sur les sociétés en Irlande était le point culminant de toute une série d'aides aux investisseurs étrangers, dont beaucoup aboutissent à une exonération d'impôts si vos affaires étaient situées dans une certaine partie de l'Irlande. Même la France dispose d'un régime spécial d'impôts pour la propriété intellectuelle française et le Luxembourg a tout un éventail d'impôts attirant les sociétés de portefeuille et les sociétés de financement alors que l'Espagne et les Pays-Bas ont des règles qui confèrent des avantages fiscaux eux aussi aux sociétés de portefeuille.

Le système forfaitaire suisse paraît bien avare

Ce n'est peut être pas une coïncidence si l'Irlande, avec ses 12.5% de taux de taxation pour les sociétés, est le rival principal de la Suisse en ce qui concerne les investissements étrangers, au départ de l'Europe et du reste du monde. Alors qu'on ne parvient pas à remettre de l'ordre chez soi, en éliminant la soi-disant compétitivité fiscale nocive de son territoire, il est aisé de se retourner et de critiquer la Suisse. S'occuper des charges sociales et des impôts pour les sociétés qui paralysent et encombrent la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni serait une occupation plus constructive. Quant aux impôts sur les revenus des personnes physiques, la Suisse n'est pas le seul pays à of-

frir des possibilités d'optimisation fiscale aux non-résidents. Comparé au système britannique, le système forfaitaire suisse paraît bien avare. En effet, les résidents britanniques n'ayant pas de domicile sur le sol anglais, peuvent s'y installer et vivre de leur patrimoine précédemment acquis, sans pour autant payer aucun impôt au Royaume-Uni. Même des revenus étrangers et biens acquis par des résidents britanniques peuvent rester en dehors du système de taxation, à condition que ces revenus ne soient pas reçus au Royaume-Uni. La situation est presque identique en Suisse, si ce n'est que les cantons suisses prélèvent quelques taxes en contrepartie du droit de résidence. Plusieurs non-résidents au Royaume-Uni ne paient pas d'impôts du tout. Une solution donc aux sentiments d'injustice exprimés par Madame Leuthard vis-à-vis des mil-

lionnaires suisses serait qu'ils peuvent venir au Royaume-Uni et ne pas payer d'impôts, de la même manière qu'une flotte de stars du cinéma, de la chanson et de l'industrie anglaise ont échappé aux iniquités du système britannique en s'établissant en Suisse.

Les «exilés fiscaux» rentables pour le pays d'accueil

Les commentaires de Doris Leuthard font écho de manière presque identique aux sentiments des membres du parti travailliste au parlement de 1997 suite à la première victoire électorale de Tony Blair. Ils avaient critiqué l'inégalité liée au fait que des millionnaires résidant dans les enclaves les plus exclusives de Londres payaient beaucoup moins d'impôts que des employés britanniques avec des revenus moyens ou faibles. Mais les espoirs que le nouveau gouvernement travail-

liste aurait rééquilibré le champ ont été clairement déçus.

En 2002, le chancelier Brown annonçait une réforme des normes britanniques et plusieurs commentateurs avaient cru que cette réforme était toute faite et que les favoritismes fiscaux des résidents non domiciliés au Royaume-Uni seraient terminés. Mais cela était avant le tumulte. Quelques semaines après cette annonce, la communauté maritime grecque, un certain nombre de banques d'affaires américaines et autres investisseurs majeurs annonçaient leur intention de quitter le Royaume-Uni au cas où leurs privilèges fiscaux seraient supprimés, tout en emportant avec eux leurs activités professionnelles très étendues. Il devenait clair désormais que tout revenu produit par ce rattrapage de mailles serait sans comparaison avec les dommages qui suivraient inévitablement cette abolition. Même

si le gouvernement prétend continuer à travailler à la réforme, cinq ans plus tard il n'y a aucun signe de recommandation, voire de changement.

Le débat en Grande-Bretagne soulève un point intéressant concernant le rapport entre la richesse privée et l'activité des sociétés. Les nouveaux riches n'ont pas hérité de leurs fortunes mais ils les ont largement créés par leur propre travail. Quand ces personnes déménagent au Royaume-Uni ou en Suisse ils vont souvent générer une activité commerciale significative dans la localisation où ils choisissent d'élire domicile. S'ils sont bien conseillés ils ne vont pas payer beaucoup d'impôts sur leurs revenus personnelles d'activité mais ils vont sûrement créer des emplois et des profits pour les sociétés.

En conclusion, leur arrivée est très rentable pour le pays d'accueil. Leur présence dans le pays produit un bénéfice net qui profite aux autres contribuables. Le Royaume-Uni a conclu qu'il ne pouvait pas risquer de revoir les règles. La même logique s'applique à la Suisse. Bien que le système soit injuste, tous les contribuables sont en principe gagnants.

* Avocat spécialisé en droit fiscal international et associé des bureaux de Londres et Genève de Hogan & Hartson. [jvinson@hhlaw.com] [http://www.hhlaw.com]

Faire valoir le libre-échange des capitaux

Avec la mondialisation de l'économie les personnes physiques et les entreprises sont a priori libres de s'établir où bon leur semble. Les pays les plus avisés sont donc ceux qui arrivent à adapter leur système fiscal en fonction de cela, réalisant combien il est intéressant d'attirer les contribuables, que ce soit des

multinationales, ou bien des entrepreneurs de haut niveau. Cela ne rime à rien d'afficher les plus hauts taux d'impôts parmi les pays développés, si vos entreprises nationales (sans parler des stars du rock) s'échappent ailleurs. Il est largement préférable de baisser les taux, et augmenter l'afflux, pour citer le mantra des

Reaganomics. L'approche suisse de la fiscalité a fait ses preuves dans les dernières années et continuera à le faire. Pour ces différences raison la position du Ministre Leuthard, de l'UE et de la France ne prévaudront pas, et les milliardaires expatriés continueront à faire valoir le libre échange des capitaux. - (JI)